

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 16 décembre 2025 à 14H00
Séance n°10

- Sur 38 membres,

Etaient présents ou représentés les 30 membres suivants

Collège des Professeurs

Mme Barbara MEAZZI
M. Stéphane AZOULAY
M. Marc DALLOZ
M. Luc PRONZATO
M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Claudine BATAZZI
Mme Cécile AYERBE

Collège des Autres Enseignants

Mme Anne VIGOUROUX
Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
M. Serge MILAN

Collège des BIATSS

Mme Muriel BILLEREY
Mme Anne-Sophie COLDEFY
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Etudiants

Mme Rose COLOMB

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Maureen CLERC, INRIA
M. Frédéric FONTAINE-DEBIZET, CNRS
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD

Personnalités Qualifiées

Mme Patricia BRAUN, Cabinet In Extenso

2

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON
Mme Amélie CLISSON, PNSD

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA

Représentant du CHU de Nice

Représentants des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil départemental 06

Membres absents ayant donné procuration

M. Guven ARDEN à Mme Rose COLOMB
M. William TATINIAN à Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN à M. Stéphane AZOULAY
Mme Françoise SIMON-PLAS, INSERM à M. Frédéric FONTAINE-DEBIZET, CNRS
M. Rodolphe BOURRET, CHUN à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales à M. Stéphane AZOULAY
M. Frédéric CARLIN, INRAE à M. Jeanick BRISSWALTER

Etaient absents ou excusés les 8 membres suivants

M. Stéphane MAZEVET, OCA
Mme Nathalie HILMI, CS de Monaco
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA
M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design
M. Didier FORCIOLI

M. Emmanuel BARRANGER, CAL
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Flavio CONTAT

Invités présents

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Régis BRANDINELLI, DGS
Mme Véronique VAN DE BOR
Mme Anne NAVARRO, DAF
M. Philippe CHEDRUE, DP
M. Philippe LAHIRE
M. Romain DUJARDIN
Mme Célia BOUNEMRI, VP Etudiant
Mme Paula POUSINHA
Mme Claire ARETTI, DRH
M. Boualem ALIOUAT, IUT
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
Mme Nadine GROSSO, DAJIM
M. Olivier BRUNO, ELMI

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14 h 00.

3

PRÉAMBULE

- Ajout d'un point à l'ordre du jour avec l'accord favorable des membres :
 - Prise de participation dans une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)
ENERCOOP PACA
- Présentation de Mme Celia BOUNEMRI Vice-présidente Étudiant nouvellement élue.

L'ajout du point «Prise de participation dans une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ENERCOOP PACA», à l'ordre du jour, est approuvé à la majorité des voix, 25 voix favorables, 0 voix défavorable et 1 abstention.

I — QUESTIONS FINANCIÈRES

1) VALIDATION DU BUDGET INITIAL 2026

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Affaires Financières

Mme Anne NAVARRO rappelle que l'année 2024 se terminait avec un fonds de roulement d'environ 24 millions d'euros. Le budget rectificatif 2025 a récemment été présenté, avec un prélèvement réajusté de 5,8 millions d'euros. De fait, à la fin de l'année 2025, l'université devrait arriver à 22 jours de fonds de roulement. La trésorerie devrait demeurer confortable, puisqu'elle représentait 98 jours à la fin de l'année 2024, contre 99 jours pour 2025.

Différents éléments ont permis la construction du budget initial 2026. Le poste de dépense le plus important de l'établissement demeure la masse salariale, à hauteur d'environ 82 %.

Elle connaît une progression importante, chaque année, tant en raison de facteurs endogènes que d'éléments exogènes. Ces derniers ne sont pas entièrement financés par le ministère. En effet, sur un total d'environ 8 millions d'euros, 4,93 millions d'euros demeurent à la charge de l'université. Il s'agit donc d'une perte nette, pour l'établissement, dès la constitution du budget.

Par exemples, une nouvelle taxe est également apparue : le versement mobilité régional et rural. Il est piloté par les Conseils Régionaux. Cela représente 200 000 euros, lesquels ne sont pas non plus financés. La PSC doit être prise en compte, puisqu'elle ne sera pas financée ainsi que la nouvelle augmentation du CAS (Compte d'Affectation Spéciale) pension qui ne le sera qu'à hauteur de 40 %.

Des éléments endogènes sont matérialisés, pour l'établissement, par le GVT et les campagnes d'emploi et sa structuration de l'emploi pour plus de 1,5 million d'euros. Ainsi, au total, la masse salariale augmente de presque 5 millions d'euros, sans recette.

En complément, il est indiqué que des subventions concernant les revalorisations salariales avaient été perçues, de la part de l'État, au cours des dernières années. Cependant, l'Université a attendu que ces montants soient significatifs, avant de les mettre en œuvre.

M. Erwan PHILIPPE en déduit que des revalorisations devraient intervenir, au cours de l'année 2026.

Mme Anne NAVARRO le confirme.

4

Un autre poste important doit être pris en compte. Il concerne l'entretien des campus, s'agissant notamment des fluides et de la maintenance. Il s'agit du deuxième plus gros poste, au sein du budget initial 2026. Une diminution est observée, par rapport au budget initial 2025. Cependant, le total demeure proche du budget rectificatif 2025. Un total de 1 million d'euros de recettes est annoncé, pour une somme de 13,5 millions d'euros de dépense.

Une autre part des campus concerne le pilotage par la Direction du patrimoine des grandes opérations immobilières. Au global, 15 millions d'euros sont principalement financés, puisque 9 millions d'euros ont été prévus sur l'opération phare du campus santé. D'autres opérations doivent être prises en compte, et concernent par exemple la maintenance.

L'ajustement de certains éléments, en 2025, a permis une économie de 7,5 millions d'euros. De fait, une démarche similaire a été appliquée au budget initial 2026. Par ailleurs, il est noté que l'enveloppe d'intéressement a été maintenue. Il en va de même pour la diminution des budgets des services centraux et communs, à hauteur de 10 %, à l'exception de la Direction des systèmes d'information. Enfin, une augmentation de 400 000 euros a été appliquée sur les prélèvements des crédits recherche.

Au sein du tableau des emplois, il est observé que, sur le plafond de 2 570 emplois, financé par le ministère, l'Université arrive à 2 550. En outre, le plafond sur ressources propres affiche 815 emplois.

Le tableau des autorisations réglementaires rappelle que le budget rectificatif 2025 était de 246 millions d'euros. Cette augmentation de 8 millions est portée par l'établissement, de fait.

En revanche, une diminution est observée, sur la partie relative aux autorisations d'engagement, en termes de fonctionnement. Par ailleurs, deux projets principaux doivent être pris en compte : le PUI et le 3IA. Ils ont eu lieu en 2025 et n'ont donc pas de raison d'exister, au sein du budget initial 2026.

L'Université passe à un total de 322 millions d'euros, au lieu des 310 millions d'euros de l'année 2025. L'augmentation s'explique aisément, puisqu'une hausse de 8 millions est déjà constatée pour la masse salariale. En outre, le fonctionnement présente une augmentation de 4 millions d'euros.

Les recettes observent une diminution. En effet, une somme de 315 millions d'euros avait été affichée, au budget rectificatif 2025, contre 292 millions d'euros prévus, au sein du budget initial 2026.

La situation patrimoniale affecte la trésorerie et les fonds de roulement. L'année 2025 présentait un résultat déficitaire, lequel sera toujours observé pour 2026. En effet, le total passe d'environ 5 millions d'euros à 9,6 millions d'euros. Ce résultat déficitaire, même corrigé, engendre toujours une insuffisance d'autofinancement, à hauteur de 2,6 millions d'euros.

La trésorerie demeure confortable, même s'il y a à ce stade une diminution de 32 millions d'euros qui est due au fait que les nouveaux contrats de recherche de 2026 ne sont pas encore connus.

M. Stéphane AZOULAY rappelle qu'une commission des finances s'est tenue le 15 décembre 2025.

M. Luc PRONZATO précise que la présentation des comptes est satisfaisante. Cependant, il serait préférable de communiquer davantage en amont lorsque des décisions sont prises.

Mme Patricia BRAUN suppose que les économies présentent une certaine limite. Il serait intéressant d'obtenir des informations à propos des leviers de recettes, en ce sens.

M. Stéphane AZOULAY confirme que l'amélioration des recettes est un point important. Le développement de l'apprentissage était un levier, par exemple, même s'il tend vers une asymptote désormais. Le sujet de la formation continue doit également être pris en compte, même s'il nécessite un investissement certain. Il représente un certain levier. Par ailleurs, des composantes ont développé, avec succès, des diplômes d'établissement. Enfin, divers éléments subsistent, tels que l'amélioration de la collecte de la taxe d'apprentissage.

M. Luc PRONZATO suppose qu'il pourrait être intéressant de proposer, parfois, une vision de l'évolution des emplois, au regard des différentes catégories et des années qui passent. Cela pourrait être montré sous la forme d'un graphique, par exemple.

M. Stéphane AZOULAY procède à la lecture d'un extrait de l'avis du Recteur, vis-à-vis du budget initial 2026.

« L'appréciation de la situation budgétaire de l'université tient compte de l'absence de loi de finance pour 2026 et, par conséquent, de prénotification de SCSP, ce qui ne permet pas à ce stade de stabiliser les prévisions. De surcroît, deux nouvelles mesures nationales, le relèvement

de 4 points de 4 ans et la mise en place de la protection sociale complémentaire pour les agents, représentent une nouvelle charge pour l'établissement, de l'ordre de 2 millions d'euros.

Il ressort, de l'analyse partagée, que, pour parvenir à l'équilibre réel, le Conseil d'Administration devra autoriser un prélèvement de 8,2 millions sur le fonds de roulement et 32,3 millions sur la trésorerie. Ces prélèvements sont à apprécier au regard des niveaux de réserve des seuils fixés par arrêté ministériel du 5 décembre 2024.

À cet égard, le fonds de roulement exprimé en jours de crédit de paiement, hors investissement, est de 12 jours, se situant sous le seuil réglementaire de 15 jours. La trésorerie est équivalente à 57 jours de crédit de paiement, hors investissement : niveau supérieur au seuil de 30 jours. Le taux de rigidité de la masse salariale est estimé à 82,1 % et conforme au seuil fixé à 83 %.

Nous souhaitons souligner notre réserve quant au non-respect du critère relatif au niveau du fonds de roulement. Cette situation devra être définitivement appréciée à l'issue de l'exécution budgétaire 2025 et de la prénotification de SCSP au titre 2026.

La trajectoire des indicateurs de soutenabilité et le déficit de la section de fonctionnement ont tendance à fragiliser la situation financière de votre établissement. À cet égard, les mesures d'économie actées dès 2025 sont bienvenues, et nous tenons à saluer les efforts de votre établissement, que nous vous invitons à poursuivre.»

Le budget initial 2026 de l'établissement principal est approuvé à la majorité des voix, 20 voix favorables, 1 voix défavorable et 8 abstentions.

6

Mme Anne NAVARRO précise que le budget initial 2026 de la Fondation UniCA a été traité par son Conseil de Gestion, le 26 novembre 2025. Les recettes représentent 16 millions d'euros et les dépenses affichent 12 millions d'euros. L'autorisation d'engagement est de 7 millions d'euros. Le budget initial 2026 est similaire à celui de l'année 2025. Un léger déséquilibre se présente cependant, puisqu'il sera nécessaire d'exploiter la trésorerie.

Concernant la situation patrimoniale, un excédent de 112 000 euros se présente. La capacité d'autofinancement affiche 700 000 euros. Cela génère des financements d'une hauteur semblable. Par ailleurs, l'impact sur la trésorerie est de 1,990 million d'euros, en raison du déficit budgétaire.

M. Erwan PHILIPPE rappelle que la Fondation avait été présentée comme un moyen d'amener des recettes.

M. Jeanick BRISSWALTER précise qu'il ne s'agit pas du même sujet. Dans le cas présent, il s'agit de la fondation UniCA qui héberge l'IDEX. C'est la Fondation Partenariale Université Côte d'Azur, qui est un vecteur de nouveaux financements avec à ce jour de nombreux succès. Une présentation sera organisée lors d'un prochain CA.

Le budget initial 2026 de la Fondation UniCA est approuvé à la majorité des voix, 24 voix favorables, 1 voix défavorable et 5 abstentions.

2) CHANTIER SIMPLIFICATION : CHANGEMENT DU SEUIL D'IMMOBILISATION DES INVESTISSEMENTS

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Affaires Financières

Mme Anne NAVARRO explique que, dans le cadre du chantier de simplification, un état des lieux a été réalisé à propos des éléments existants sur le site. Le seuil d'immobilisation est déterminé par le Conseil d'Administration. Il est de 1 500 euros pour l'UniCA, de 1 600 euros pour l'INSERM, de 800 euros pour l'OCA, de 1 000 euros pour l'IRD, ainsi que de 3 000 euros pour le CNRS. Concernant l'INRIA, il est de 800 euros pour le matériel informatique et de 500 euros pour les logiciels.

L'objectif est de se diriger vers une simplification. Il a donc été décidé de s'aligner sur le seuil de l'INSERM, à 1 600 euros. L'OCA prévoit également de relever ce seuil, à 1 600 euros, au cours de l'année 2026.

Le changement du seuil d'immobilisation des investissements est approuvé à la majorité des voix, 25 voix favorables et 4 abstentions.

3) VALIDATION DU CARACTÈRE IRRÉCOUVRABLE DES CRÉANCES DÉTENUES À L'ENCONTRE DE LA SOCIÉTÉ HYDROPTION

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Affaires Financières

Mme Anne NAVARRO indique que, chaque année, la Direction des Achats cherche à réaliser des économies d'échelle. Université Côte d'Azur se greffe sur des marchés, notamment liés aux fluides. L'un des opérateurs, Hydroption, a été titulaire de ce marché. Cependant, la société a été placée en liquidation. De fait, la créance liée aux pénalités présente des difficultés, à hauteur de 1,285 million d'euros. Il a donc été nécessaire de passer une recette exceptionnelle, mais aussi une provision. Depuis 2021, l'établissement attend de pouvoir éteindre définitivement ses chances de recouvrir cette somme.

Le caractère irrécouvrable des créances détenues à l'encontre de la société Hydroption est approuvé à la majorité des voix, 25 voix favorables et 3 abstentions.

PRISE DE PARTICIPATION DANS UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC) ENERCOOP PACA

Présentation de M. Philippe CHEDRUE, Responsable de la cellule exploitation maintenance

M. Philippe CHEDRUE explique qu'il est important de trouver un équilibre entre la consommation et la production pour l'établissement. En effet, ce dernier doit souscrire à un contrat avec un Responsable d'équilibre qui s'assurera que la production est équivalente aux besoins à consommer sur le réseau. En cas de dépassement, une pénalité est appliquée. Elle est répercutée sur le producteur.

Le campus de l'IUT est producteur. Son contrat avec le Responsable d'équilibre arrive à terme et ne sera pas renouvelé, en raison des nouvelles conditions défavorables imposées à l'établissement.

Il est précisé que l'IUT n'a pas le droit de revendre son énergie. De fait, une boucle d'autoconsommation a été mise en place entre l'IUT, Trotabas et Carlone. L'objectif, à terme, serait de mettre en place un projet plus important de boucle d'autoconsommation élargie.

Dans un premier temps, le projet vise donc à ne pas injecter d'énergie. Cependant, en été, l'Université consomme peu et présente un cas de surproduction. De l'énergie est donc injectée dans le réseau et cette surproduction ne doit pas pénaliser financièrement l'établissement comme cela serait le cas avec la reconduction du contrat avec le Responsable d'équilibre actuel.

Trois propositions ont été étudiées. L'une d'entre elles relève d'une société coopérative locale d'intérêt collectif : Enercoop. Dans ce modèle, l'Université a le droit à une injection de 100 mégawattheures par an sans pénalité. Dans notre cas, le total devrait toujours se situer en dessous de ce seuil. Le système permettrait notamment, à l'Université, d'optimiser sa boucle et de baisser son prix énergétique total.

En entrant dans cette coopérative, il serait nécessaire de considérer une prise de part pour devenir sociétaire de 500 euros.

Outre l'intérêt d'une coopérative locale, Enercoop présente de réel avantage en cas de surproduction sans pénalité financière.

La prise de participation dans une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Enercoop PACA est approuvée à l'unanimité des voix.

II — QUESTION INSTITUTIONNELLE

4) ADOPTION DE LA POLITIQUE D'HÉBERGEMENT DES MOYENS NUMÉRIQUES

Présentation de MM. Philippe LAHIRE, Vice-président Transformation Digitale et Romain DUJARDIN, Directeur des Systèmes d'Information

M. Philippe LAHIRE explique que, depuis 2017, le MESR, par l'intermédiaire de la DGRI, a initié une politique de mutualisation de l'infrastructure et des services numériques. Cette politique correspond à la feuille de route du CoSIN (Comité de Service et d'Infrastructure Numérique), piloté par la DGRI. Il vise à s'appuyer sur une douzaine de *data centers* régionaux labellisés. Les fils conducteurs de cette politique sont matérialisés par le développement durable, une meilleure utilisation des moyens financiers, ainsi qu'une sécurisation des serveurs et des services numériques.

Depuis 2023, un soutien important est apporté par la DGRI. De fait, il a été possible d'imposer l'idée qu'il était important, pour le *data center* sud, d'afficher deux antennes, à Nice et à Marseille, au lieu de Marseille uniquement, tel que cela était le cas en 2017. Un soutien important a été apporté, représentant environ 800 000 euros, pour le data center de Valrose, destinée à devenir l'antenne du *data center* sud, sur le site de Nice. D'autres soutiens ont été apportés, dont 400 000 euros pour le stockage de la recherche.

M. Erwan PHILIPPE se souvient que le sujet de la mutualisation avait déjà été présenté, lors d'une réunion comprenant l'ensemble des Informaticiens de l'Université, au cours de l'année 2025. L'idée semble satisfaisante. En revanche, cette solution ne permettra pas de centraliser l'ensemble des serveurs. En effet, il est parfois nécessaire d'avoir la main sur les machines, de manière directe. Par ailleurs, cette mise en place peut poser des problématiques de lenteur, dans le cas d'une demande de création de serveur. Cela doit pouvoir être fait rapidement.

M. Philippe LAHIRE rappelle qu'il est question de l'hébergement. Une machine est placée au sein du *data center*, mais rien n'empêche de la piloter à distance.

M. Philippe LAHIRE, pour résumer, déclare que La DGRI a cofinancé à hauteur de 800 k€ la construction de cette salle et finance également la mise en place de services numériques (ex : stockage). En contrepartie, l'Université doit s'engager à rationaliser l'hébergement de ses moyens numériques en lien avec la stratégie nationale du COSIN (Comité Services et Infrastructures Numériques).

Dans ce cadre l'université s'engage à ne plus ouvrir de nouvelles salles destinées à accueillir des serveurs informatiques que ce soit pour la pédagogie, la recherche ou l'administration.

Quelle que soit l'origine des crédits, les nouveaux moyens acquis (hors instruments d'expérimentation nécessitant des interventions physiques très fréquentes sur le lieu d'hébergement), ont donc vocation à être localisés dans notre antenne du datacenter Sud, tout en continuant à être gérés à distance par les équipes habituelles.

De même, le remplacement d'équipements (climatisation, ondulation...) dans les salles locales existantes nécessitera une validation de la gouvernance, le déménagement des serveurs dans le datacenter étant privilégié.

9

La politique d'hébergement des moyens numériques est approuvée à la majorité des voix, 24 voix favorables, 1 voix défavorable et 5 abstentions.

III — QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES

5) DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES PERSONNELS

Présentation de Mme Véronique VAN DE BOR, Vice-présidente Égalité Diversité Politique Sociale

Mme Véronique VAN DE BOR indique que, à partir du 1^{er} mai 2026, l'ensemble des agents du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche bénéficiera d'un nouveau régime collectif de protection sociale complémentaire (PSC) en santé en prévoyance.

Un prestataire a été sélectionné, à la suite d'un marché national ministériel. Il s'agit de la MGEN. Il est prévu que les contrats collectifs entrent en vigueur au 1^{er} mai 2026, avec une participation de l'employeur qui s'élèvera à 50 % du financement du socle. De plus, il prendra également à sa charge une partie des options souscrites par l'agent, avec une limite maximale de 5 euros par agent. En outre, une participation forfaitaire de 7 euros s'applique également au contrat de prévoyance. Il s'agit d'une amélioration importante, en termes de prise en charge de la santé.

Cette prise en charge remplacera les 15 euros, actuellement versés par l'employeur à tous les agents. Un simulateur est disponible sur le site de la MGEN, les collaborateurs sont invités à s'y intéresser.

Il était prévu que l'affiliation des agents débute en octobre 2025, pour la complémentaire santé. Cependant, deux problématiques majeures ont contrevenu à cette mise en place. La première relève du RGPD. En effet, les conditions de sécurité nécessaires n'étaient pas appliquées, afin que les données des personnels puissent être transmises. Par ailleurs, le ministère a annoncé qu'il ne compenserait pas la part employeur de la PSC. De fait, la charge totale appartient à l'établissement.

Au titre de l'affiliation du principe d'autonomie des établissements, le Ministère propose que la mise en œuvre de la PSC puisse être décalée à une date qui semble convenable, entre le 1^{er} mai 2026 et le 1^{er} décembre 2026. Des réunions se sont tenues avec la DGRH. Plusieurs risques administratifs et juridiques se posent, quant au fait de déplacer la mise en œuvre de la PSC. Par exemple, certains agents du territoire pourraient être affiliés, alors que d'autres ne le seraient pas. Cela affecterait nécessairement leur mobilité. Il est souhaitable, de fait, que la mise en œuvre de la PSC soit synchronisée sur le territoire.

Ainsi, il est donc prévu que la date d'entrée en vigueur de la PSC sera le 1^{er} mai 2026 pour UniCA.

Par ailleurs, il est précisé que le surcoût mensuel de la mise en œuvre de la PSC est estimé à 97 167 euros pour l'établissement sans compensation de l'état.

La date d'entrée en vigueur de la protection sociale complémentaire des personnels a été présentée aux membres pour information.

IV — CONVENTIONS

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY rappelle que les élus ont pu prendre connaissance des conventions.

Les conventions sont approuvées à l'unanimité des voix.

POINT PRÉSENTÉ POUR INFORMATION

➤ Bilan et Évolution du 2IP IH *Ageing and Wellbeing*

Mme Paula POUSINHA rappelle que M. Stéphane NGO MAI est Vice-Président en charge du projet Ulysseus. L'université européenne Ulysseus a pour particularité de s'organiser par *hubs* de spécialités. Elle a identifié, au sein de son territoire, des thématiques stratégiques. Dans le cas présent et sur notre territoire, la spécialité *Ageing and Wellbeing* a été définie comme identité d'Université Côte d'Azur.

Ce *hub* d'innovation a connu une évolution, en devenant un institut d'innovation et de partenariat (2IP). En effet, notamment en raison de l'obtention récente du label OMS de Centre collaborateur porté par Le Pr. A. Vuillemin, reconnaissant l'expertise et l'engagement de l'Université face aux grands enjeux de santé publique, il est nécessaire de disposer d'un statut spécifique pour le Hub.

En outre, le *hub* d'innovation est organisé d'une certaine manière. Il présente un pôle de recherche, un pôle d'innovation, un pôle d'entrepreneuriat, un *living lab* partagé avec le Pr David DARMON, ainsi qu'un entrepôt de données.

La plupart des gens ont peur de vieillir, mais il s'agit également de vivre. Une perspective se pose : le vieillissement est une « *success story* ». Au cours du dernier siècle, la durée de vie a connu un accroissement important. Seuls 15 % des personnes âgées de 65 ans présentent un déficit cognitif. Il est porté à environ 30 %, à 80 ans. La société doit s'adapter à ces citoyens qui vivent plus longtemps, et qui sont encore capables d'apporter de la valeur. Il est donc nécessaire de construire des systèmes qui permettent de constituer de meilleures vies, en bonne santé.

Le *Collaborating Center* de l'OMS, depuis 2023, organise l'Université d'été. La quatrième édition devrait se tenir entre le 21 juillet 2026 et le 24 juillet 2026. Par ailleurs, une candidature a été soumise, au mois de décembre 2025, afin d'intégrer le plan d'innovation de l'OMS.

Différentes actions ont pu être mises en place, dans le cadre de cette évolution. Il s'agit de deux contrats de Doctorat, de quatre contrats de Post-Doctorat, de 19 projets de « *Seed-Funding* » pour un budget de 153 194 euros, ainsi que d'événements internationaux. Ces derniers permettent de renforcer l'attractivité du site et de stimuler les interactions entre les chercheurs et les entrepreneurs, notamment. Par ailleurs, pour l'année 2026, une journée sera ouverte au public.

S'agissant de la formation, en 2025, 11 Blended Intensive Programs ont été organisés. En outre, 4 millions d'euros ont pu être obtenus pour le programme EMJM. Enfin, cinq diplômes de l'Université Côte d'Azur sont à noter.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 16 h 30
Dates du prochain conseil d'administration : **3 février 2026**